

Règlement

Intense Session Trail Running - La Verticale de la Praille

1 / GENERALITES :

La Verticale de la Praille - Intense Session Trail Running est une épreuve de Trail Running organisée par l'association :

Les Intenses Sessions

7 rue Xavier Bichat

01450 PONCIN

2 / LIEU :

L'épreuve se déroule sur le domaine Nordique de la Praille sur la commune d'Hauteville-Lompnes le Dimanche 26 Avril 2020.

3 / CONDITIONS DE PARTICIPATION :

3a / L'évènement La Verticale de la Praille est ouvert à toutes personnes, homme ou femme des catégories Junior, Espoir, Senior et Vétéran.

Les Minimes pourront participer à une montée sèche uniquement à 9h30.

Les Cadets pourront participer uniquement au Format Relais Duo.

3b / Pour les coureurs licenciés : Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont : – titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve. Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2017-2018. – ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.

3c / Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en

langue française. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation. ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

3d/ CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS L'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme. Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

4 / INSCRIPTIONS SUR PLACE

Les inscriptions seront aussi disponibles sur place le jour de l'événement dans la limite des places disponibles (200 maximum) et majorée à hauteur de 3€.

5 / INSCRIPTIONS EN LIGNE :

Le prix d'inscription est fixé par 18€ par personne pour les solos et de 13€/pers pour les équipes en Relais Duo.

L'inscription comprend : le ravitaillement, une bière et le chronométrage électronique.

6 / BONNE CONDUITE : Nous serons particulièrement vigilants et prononcerons une mise hors course immédiate en cas de jets de détrit, emballages en tout genre, hors des poubelles prévues à cet effet ; de comportement agressif, irrespectueux envers des riverains et/ou des bénévoles ; de comportement anti-sportif ou mettant en jeu la sécurité des autres concurrents.

7 / SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :

Un poste de secours sera implanté sur le site de départ. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en demandant à un autre coureur ou à toute personne de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités à :

-mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve

-faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

-faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le poste, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement » N° 112.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

8 / DISTANCE ET PARCOURS :

Le parcours balisé compte 1km et 120m de Dénivelé positif.

Uniquement la montée sur la piste noire "Le KL " sera chronométré soit 400m et 125m de Dénivelé positif, le retour par la rouge "La Praille" se fera hors chronomètre, le détail est disponible ici :

<https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/71313>

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible, le retour au départ, bien qu'étant non chronométré, les participants ont l'obligation de suivre l'itinéraire et de parcourir l'intégralité à pied !

9 / CHRONOMETRAGE :

Les coureurs seront équipés de puces électroniques qui leur sera remis lors de la récupération des dossards.

10 / DOSSARDS :

La distribution des dossards se fera sur le Domaine de La Praille à partir 8h30.

Un dossard sera remis individuellement à chaque coureur celui-ci doit être visible en permanence.

Les inscriptions fermeront à 9h45 en même temps que la fermeture du retrait des dossards.

11 / DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

- 9h30

Course pour enfant : Montée du "KL"

- 10h00 : Premier départ

Un départ en masse sera possible toutes les cinq minutes pendant 2 heures.

Pour pouvoir prendre un départ, les concurrents doivent rentrer dans l'aire de départ avant la fin du compte à rebours du départ suivant.

Pour les équipes, le relais doit s'effectuer dans une zone de relais obligatoirement. Deux zones de relais seront disponibles, une au sommet de la montée et une autre juste avant l'aire de départ.

En tout 25 départs seront donnés.

Aucun départ ne sera possible en dehors des départs prévu toutes les cinq minutes.

Pour boucler le Kilomètre vertical de La Praille, il faudra effectuer un minimum de 8 montées.

-12h00

Dernier Départ

-12h30

Dernière arrivée, Fin de Course

12 / CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Le classement officiel sera affiché lors du protocole, le Dimanche 26 Avril 2020 à 13H00.

Remise de Prix :

La Montée du KL : course pour enfants :

- Les 3 premiers **U13 Homme**
- Les 3 premières **U13 Femme**

La Verticale de La Praille :

- Les 3 Femmes les plus rapide **sur UNE montée sèche**
- Les 3 Hommes les plus rapide **sur UNE montée sèche**
- La femme ayant cumulé **le plus grand nombre de montées**
- L'homme ayant cumulé **le plus grand nombre de montées**
- L'équipe ayant cumulé **le plus grand nombre de montées**
- Les 3 Hommes les plus rapide **sur le Kilomètre vertical**
- Les 3 Femmes les plus rapide **sur le Kilomètre vertical**
- Les 3 équipes les plus rapide **sur le Kilomètre vertical**

En cas d'égalité sur le nombre de montée, les coureurs seront départagés au temps. Tous les coureurs ou équipe qui auront effectué un minimum de 8 montées seront les heureux Finishers du Kilomètre Vertical de La Praille.

13 / ASSURANCES

INTENSES SESSIONS est, conformément à la loi, assuré en responsabilité civile professionnelle, cependant ces garanties ne peuvent se substituer à l'assurance individuelle dont chaque participant doit être titulaire. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés.

Individuelle accident : Chaque concurrent (ou sa société) doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

14 / INTENSES SESSIONS déclarent se donner l'obligation de moyen, afin d'assurer la sécurité des participants.

15 / CONTROLE ANTIDOPAGE : Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées devront se soumettre aux directives du médecin de l'AFLD.

16 / UTILISATION D'IMAGES : L'inscription aux Intenses Sessions (course et actions associées) implique l'acceptation de tout concurrent de l'utilisation de son image comme suit : « J'autorise expressément les organisateurs « Intenses Sessions », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

17 / CNIL : Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

18 / ENGAGEMENT CONTRACTUEL : L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2020 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.